

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 01.11.2021

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 1

· **Code du produit:** P1004

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pour l'utilisation dans le secteur "do it yourself", il existe une autre information, voir "Fact Sheet for resellers".

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

Suter Kunststoffe AG

· Aefligenstrasse 3

3312 Fraubrunnen

Tel. +41 (0)31 763 60 60

Fax. +41 (0)31 763 60 61

e-mail: info@swiss-composite.ch

· **Service chargé des renseignements:** Sales Team

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse tel : 145

International: +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les poumons et le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

FR

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 01.11.2021

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 1

(suite de la page 1)

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues
- **Mentions de danger**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les poumons et le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**
EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.
- **2.3 Autres dangers**
Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

FR

(suite page 3)

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 01.11.2021

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 1

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**
- **Code(s) d'identification** 615-005-00-9
- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:

CAS: 27138-31-4 EINECS: 248-258-5 Reg.nr.: 01-2119529241-49-xxxx	oxydipropyl dibenzoate Aquatic Chronic 3, H412	50-75%
CAS: 9016-87-9 NLP: 500-079-6	diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues Consistant en: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane (≥25- <50%); 5873-54-1 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane (<5%); 2536-05-2 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane (<2,5%) ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	25-50%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:**
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
En cas de contact avec la peau, laver de préférence avec un nettoyant à base de polyéthylèneglycol ou nettoyer avec beaucoup d'eau chaude et du savon. En cas de réactions de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
Protéger l'oeil intact.
- **Après ingestion:**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau (seulement si la personne est consciente).

(suite page 4)

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 01.11.2021

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 1

(suite de la page 3)

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Le produit irrite les voies respiratoires et est un déclencheur potentiel pour la peau et Sensibilisations respiratoires. Traitement de l'irritation aiguë ou du rétrécissement bronchique est avant tout symptomatique. Selon le niveau d'exposition et la Les symptômes peuvent nécessiter des soins médicaux plus longs.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, la formation de monoxyde de carbone, d'oxyde d'azote, de vapeurs d'isocyanate et de traces de cyanure d'hydrogène est possible. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire avec alimentation d'air indépendante. Ne pas laisser d'eaux d'extinction d'incendie contaminées entrer dans le sol, ni dans la nappe phréatique, ni dans les eaux.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Enlever mécaniquement – couvrir le reste avec un matériau humide et absorbant (p. e. sciure, liants chimiques à base de silicate de calcium hydraté, sable). Après 1 heure environ, mettre dans un conteneur de déchets et ne pas le fermer (dégagement de CO₂). Garder humide dans une zone sûre en plein air pour plusieurs jours.

Garder humide en plein air dans une zone sûre pour plusieurs jours.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 5)

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 01.11.2021

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 1

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosols.

Assurer une bonne ventilation / épuisement sur le lieu de travail.

Utiliser et ouvrir le contenant avec précaution.

Sur les lieux de travail et/ou les parties d'installation où se pourraient former des aérosols et/ou des vapeurs d'isocyanate dans des concentrations élevées (p. e. décompression, désaération de moules, insufflation de têtes mélangeuses avec de l'air comprimé), il est essentiel d'empêcher un dépassement des valeurs limites de l'hygiène du travail par aspiration d'air. Le mouvement de l'air ne doit pas s'orienter vers des personnes. L'efficacité des installations doit être vérifiée à intervalles réguliers. Les valeurs limites d'air mentionnées dans chapitre 8 doivent être surveillées. Respecter les mesures préventives personnelles décrites dans chapitre 8. Éviter en tout cas le contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation des vapeurs. Tenir à l'écart de produits alimentaires et de produits de consommation de luxe. Laver les mains avant les pauses et à la fin des travaux. Utiliser un onguent protégeant la peau. Garder le vêtement de travail à une place séparée. Enlever tout de suite des vêtements souillés et imbibés.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Tenir le réservoir bien fermé au sec dans un local bien aéré

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec de l'eau.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

· Classe de stockage: 10

· 7.3 Dénomination d'origine Made in Germany

· Traitement des informations Homogénéiser le contenu avant utilisation

· Remarque générale Pour les instructions de traitement, voir la fiche technique

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL		
27138-31-4 oxydipropyl dibenzoate		
Oral	DNEL Acute systemic effects - short term	80 mg/kg bw/day (population générale)
	DNEL Effets systémiques – exposition à long terme	5 mg/kg bw/d (population générale)

(suite page 6)

FR

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 01.11.2021

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 1

(suite de la page 5)

Dermique	DNEL Effets systémiques aigus - à court terme	80 mg/kg bw/day (population générale) 170 mg/kg bw/day (ouvriers)
	DNEL Effets systémiques – exposition à long terme	0,22 mg/kg bw/d (population générale) 10 mg/kg bw/d (ouvriers)
Inhalatoire	DNEL Effets systémiques aigus - à court terme	8,7 mg/m ³ (population générale) 35,08 mg/m ³ (ouvriers)
	DNEL Effets systémiques – exposition à long terme	8,69 mg/m ³ (population générale) 8,8 mg/m ³ (ouvriers)

· **PNEC**

27138-31-4 oxydipropyl dibenzoate

PNEC	1,49 mg/kg (eau douce – sédiment)
	0,149 mg/kg (eau de mer - sédiment)
	1 mg/kg (sol)
PNEC STP	10 mg/L (station d'épuration)
PNEC	0,0037 mg/l (eau douce)
	0,00037 mg/l (eau de mer)
	0,037 mg/l (libérations intermittentes)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante sur le lieu de travail ou s'il s'agit d'application par pulvérisation. Recommandation: appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Protection préventive de la peau (programme à 3 points) demandée.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

(suite page 7)

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 01.11.2021

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 1

(suite de la page 6)

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales**

· Couleur:	Brun
· Odeur:	Caractéristique
· Point de fusion/point de congélation:	41 °C
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	300 °C
· Point d'éclair	250 °C
· Température d'auto-inflammation	400 °C
· Viscosité:	
· Dynamique à 20 °C:	ca. 100 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	réagit avec l'eau et du CO ₂ la formation, l'éclatement
· Pression de vapeur à 25 °C:	0,0002 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	ca. 1,15 g/cm ³

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	0,0 %
· VOC (CE)	0,0 g/l

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant

(suite page 8)

FR

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 01.11.2021

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 1

(suite de la page 7)

· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
à partir d'environ 200 °C polymérisation, dégagement de CO₂.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réaction exothermique avec des amines et des alcools; avec de l'eau: formation de CO₂, dans des récipients fermés: accumulation de pression, danger d'éclatement.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Éviter le contact avec des agents à fort effet d'oxydation
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Dans l'air à partir de 300°C environ : acroléine

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

27138-31-4 oxydipropyl dibenzoate		
Oral	LD50	3.914 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	200 mg/l (rat)
9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues		
Oral	LD50	>10.000 mg/kg (rat) (OECD 401 Acute Oral Toxicity)
Dermique	LD50	>9.400 mg/kg (lapin) (OECD 402 Acute Dermal Toxicity)

(suite page 9)

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 01.11.2021

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 1

(suite de la page 8)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les poumons et le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

27138-31-4 oxydipropyl dibenzoate

LC50 (96 h) 3,7 mg/l (F)

LL50 (48h) 19,3 mg/L (D)

LL50(96h) 4,9 mg/l (Algae)

9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

LC50 (96 h) >1.000 mg/l (Danio Rerio) (OECD 203 Fish, Acute Toxicity Test)

EC50 (24h) >1.000 mg/l (Daphnia Magna) (OECD 202)

EC50(3h) >100 mg/l (activated sludge) (OECD209 Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

NOEC / 21d >10 mg/l (Daphnia Magna) (OECD 202 Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

NOEC / 14d >1.000 mg/kg (Eisenia fetida (Regenwurm)) (OECD 207 Earthworm, Acute Toxicity Tests)

>1.000 mg/kg (Avena sativa (Hafer)) (OECD 208 Terrestrial Plant Test)

>1.000 mg/kg (Lactuca Sativa (Kopfsalat)) (OECD 208 Terrestrial Plant Test)

ErC50/72h >1.640 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (OECD 201 Alga, Growth Inhibition Test)

· 12.2 Persistence et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 01.11.2021

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 1

(suite de la page 9)

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Evacuer selon les lois, règlements et statuts internationaux, nationaux et locaux applicables .
Pour l'évacuation dans la CE, employer la clé de déchets appropriée selon le catalogue de déchets européen.
Pas d'évacuation d'eaux usées.
- **Code déchet:**
VeVA:
08 05 01 * isocyanate waste
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages vides peuvent être retournés aux points de collecte des systèmes de reprise existants de l'industrie chimique pour une utilisation selon le matériau d'emballage après avoir été complètement vidés (sans ruissellement, propre à la spatule, sans goutte). Le recyclage doit avoir lieu conformément à la législation nationale et aux réglementations en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|------------------------------------------------------------|-------|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |

(suite page 11)

FR

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 01.11.2021

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 1

(suite de la page 10)

· **14.5 Dangers pour l'environnement** Non applicable.

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

· **"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement Danger**

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

· **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les poumons et le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 12)

FR

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 01.11.2021

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 1

(suite de la page 11)

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS**
(Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales:**

- **Indications sur les restrictions de travail:**

Classe	Part en %
I	25-50

- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

(suite page 13)

FR

Date d'impression : 12.06.2023

Révision: 01.11.2021

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: NEUKADUR Hardener Flexible Compound N 1

(suite de la page 12)

· Restriction de l'utilisation recommandée.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent au meilleur de nos connaissances au moment de la révision. Les informations sont destinées à vous donner des directives pour la manipulation en toute sécurité du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité pendant le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les détails ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité est mélangé, mélangé ou traité avec d'autres matériaux, ou est soumis à un traitement, les informations de cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être transférées au nouveau matériau ainsi produit, sauf indication contraire expresse.

Le code UFI est valide dans:

Allemagne

L'Autriche

· Service établissant la fiche technique: Département de la Protection de l'Environnement

· **Contact:** Herr Ottensmann Tel. +49 (0)2056-25863-7

· **Numéro de la version précédente:** 26

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR